

Présidence de la République République Gabonaise

Ministères des Postes et Télécommunications Union-Travail-Justice

Visa du Président **Décret n°001081/PR/MPT**

du conseil d'Etat Portant approbation de la convention de délégation

de service public des Télécommunications

et son cahier des charges

Le Président de la République Chef de l'Etat ;

Vu la constitution ;

Vu le décret n°00715/PR du 4 septembre 2004 fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°1002/PR/MININFO/PT du 27 juillet 1982 portant attributions et organisation du Ministère de l'information, des postes et des Télécommunications, ensemble des textes modificatifs ;

Vu la loi n°0004/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des postes et le secteur des télécommunications en République gabonaise ;

Vu la délibération n°000035/TRC du 31 mai 2005 portant adoption de la convention de délégation de service public entre l'état et l'opérateur Gabon Télécom ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu

Article 1^{er} : Le présent décret, pris en application des dispositions des articles 20 et 62 des lois n°0005 et 0004/2001 du 27 juin 2001 susvisées, porte approbation de la convention de délégation de service public des télécommunications et son cahier des charges.

Article 2 : Sont approuvés, la convention de délégation de service public des télécommunications, son cahier des charges ainsi que ses annexes, signés le 15 avril 2005 entre l'Etat Gabonais et Gabon Télécom.

Article 3 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que besoin, les dispositions de toute nature, nécessaires à l'application du présent décret.

Article 4 : Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville ; le 27 Décembre 2005

Par le Président de la République

Chef de l'Etat ;



EL HADJ OUMAR BONGO OUDIMBA

Le premier Ministre, chef du Gouvernement



JEAN-FRANCOIS NIQUET-EMANE

Le Ministre des postes et Télécommunications



Pr. Daniel ONA ONDO

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie des Finances

Du Budget de la privatisation



Paul TOUNGUI